



Le Fonds Vert pour le Climat

Liane Schalatek, HBS, avec Neil Bird et
Charlene Watson, ODI

Fondamentaux
du financement
climatique

NOVEMBRE 2017

Le Fonds Vert pour le Climat, dernier fonds en date à faire son entrée dans l'architecture multilatérale du financement climatique est totalement opérationnel depuis 2015. Depuis sa création, il a autorisé 2.634 millions US\$ pour 54 projets. Le Fonds vert pour le climat est une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC. Le Fonds vert est une institution juridiquement indépendante hébergée par la Corée du Sud, dotée de son propre secrétariat et administrée fiduciairement par la Banque Mondiale de manière temporaire. Il rend compte et fonctionne sous la direction de la COP (CCNUCC). Les 24 membres du Comité du Fonds vert, avec un nombre égal de pays développés et de pays en développement, s'efforce avec l'aide du secrétariat de mettre le Fonds en service depuis leur première réunion en août 2012. Cette année, le Fonds vert a porté son attention sur le traitement des lacunes des stratégies et cadres essentiels pour recevoir et gérer les finances ainsi que les réformes politiques pour accélérer l'approbation des propositions et le décaissement des fonds approuvés. Au mois d'octobre 2017, il a également accrédité un total de 59 organismes d'exécution. Le processus initial de mobilisation des ressources qui a commencé en juin 2014, a soulevé 10,3 milliards US\$ de la part de 43 pays contributeurs (y compris de huit pays en développement), ainsi que d'une poignée de régions et de villes. Au mois de septembre 2017, ce sont 10,1 milliards US\$ de financement engagés qui ont été formalisés grâce à des accords de contribution. En amont de la COP 23 à Bonn sous la présidence de la COP de Fidji, cette note des Fondamentaux du Financement Climatique propose une vue d'ensemble de la mise en service et des fonctions du Fonds. Bien que le rôle du Fonds dans le régime climatique post-2020 en tant que canal de financement majeur en vertu de la Convention a été confirmé, l'ampleur de sa dotation en ressources reste à clarifier post-Paris. Les éditions précédentes des Fondamentaux du Financement Climatique donnent le détail des phases initiales de conception et d'opérationnalisation du Fonds.

Introduction

Lors de ses trois premières réunions du Comité d'administration en mars, juillet et octobre 2017, le Comité du Fonds vert a pris des décisions importantes, y compris sur les 19 projets et programmes pour un montant de 1.148 millions US\$ en financement du Fonds vert, afin de progresser vers une pleine opérationnalisation et effacer les obstacles pour accélérer une montée en puissance rapide des décaissements par la Fonds vert en 2018. Le Fonds vert offre actuellement des subventions, des prêts concessionnels, investissements en actions et cautionnements en utilisant les capacités de gestion financière et d'organisation des partenaires qui travaillent comme organismes de mise en œuvre ou d'intermédiaires. Les critères provisoires pour l'accréditation des agences d'exécution et d'intermédiation du Fonds vert ont été définies en 2014, permettant une approche graduelle « d'effort proportionnel à l'usage » en tenant compte de principes et normes comparables des organismes déjà accrédités auprès d'autres institutions financières. Ceux-ci sont en cours d'examen. Les contributions au Fonds sont acceptées uniquement sous forme de subventions, de prêts concessionnels et payés en capital. Les affectations du Fonds vert ont pour but d'équilibrer le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation, et le soutien anneau de clôture pour les besoins urgents des pays les moins avancés (PMA), les

petits États insulaires (PEID) et les pays africains et pour les acteurs locaux du secteur privé en développement.

En tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention en vertu de l'article 11, un rôle confirmé dans l'accord de Paris, le Fonds vert est « responsable devant, et fonctionne sous, la direction de la COP ». Il a pour mandat d'adopter une approche axée sur les pays, un principe qui est censé guider toutes les décisions d'investissement du Fonds vert. Il est également destiné à canaliser « une part importante de nouveaux financements multilatéraux pour l'adaptation ». Un total de 10,3 milliards US\$ a été promis au Fonds au cours de son processus initial de mobilisation des ressources par 43 pays contributeurs, avec 10,1 milliards US\$ déjà formalisés par des accords de contribution signés (bien que cela ait été miné par l'annonce par les États-Unis de leur intention de se retirer de l'Accord de Paris et de cesser ses contributions au Fonds vert). Huit pays en développement sont parmi les contributeurs du Fonds, y compris la Corée, pays d'accueil, ainsi que le Mexique, le Pérou, la Colombie, le Panama, la Mongolie et l'Indonésie. À l'exception de la France et du Canada, la plupart des contributions sont des subventions. Le Fonds vert est donc le plus grand fonds multilatéral sur le climat, et pourrait canaliser de plus grandes sommes de financement encore au fil du temps.

Les problèmes d'implémentation du Fonds vert pour le climat

L'instrument directif du Fonds Vert donne un cadre et des directions générales, mais laisse au Comité beaucoup de marges de manœuvre sur comment mettre en place le Fonds. En revanche, cette marge de manœuvre discrétionnaire donne aux membres du Comité la responsabilité de prendre des décisions qui garantissent l'ambition du Fonds et lui permettent d'atteindre son objectif premier : « dans le contexte du développement durable... favoriser un changement de paradigme vers des trajectoires de développement bas-carbone et résilient ».

En tant que cinquième co-présidents du Fonds vert en 2017, Ayman Shasly (Arabie Saoudite) et Ewen McDonald (Australie) se concentrent sur la finalisation des composantes opérationnelles stratégiques pour la poursuite du développement du fonds tout en redoublant d'efforts pour accélérer l'approbation des propositions de qualité et le décaissement des fonds du Fonds vert.

En 2017, le processus se poursuit reflétant de manière inégale les différences persistantes entre les pays développés et en développement, mais aussi de plus en plus entre les membres du Comité et un Secrétariat grandissant sous la nouvelle direction, sur les buts et les meilleures procédures opérationnelles pour le Fonds (voir le CFF11 de 2011 à 2016 pour plus de détails). En 2017, le Conseil et le Secrétariat se sont concentrés sur les obstacles persistants à la pleine opérationnalisation du fonds et à l'augmentation et la facilitation du décaissement des fonds, ainsi qu'en comblant les lacunes de politique générale et un examen et amélioration des processus existants. Ci-dessous, nous résumons les principales décisions prises en 2017.

Une vision stratégique : En 2017, le Conseil d'administration et le Secrétariat du Fonds vert ont régulièrement vérifié les progrès accomplis dans le renforcement et l'amélioration des procédures et politiques du Fonds par rapport au plan stratégique approuvé par le Conseil lors de sa 12^{ème} réunion en mars 2016. Le plan stratégique expose la vision stratégique du Fonds vert dans les architectures mondiales de financement climatique ainsi que les avis du Conseil sur le rôle du Fonds dans le soutien de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans un paysage financier en évolution. Le plan stratégique sera examiné en 2018 dans le cadre du processus de reconstitution du Fonds vert en prenant en compte de l'évolution des priorités, y compris directives de la COP.

Mobilisation des ressources : Le Comité de la COP 22 a exhorté une conversion rapide de toutes les promesses restantes de dons pour le Fonds vert dans le processus initial de mobilisation des ressources (MR), qui a débuté à la mi-2014 (pour une analyse détaillée, voir 2014 CFF 11) pour donner lieu à des accords de contribution signés. Au mois de septembre 2017, ce sont 43 pays qui y contribuent, ainsi que plusieurs régions et villes ayant promis au total 10,3 milliards US\$. Le Fonds vert a alors atteint « son niveau d'efficacité », à savoir le pouvoir de prendre des décisions de financement, en mai 2015 lorsque 50% des promesses de financement reçues au cours de la conférence d'annonce de contributions en novembre 2014 à Berlin ont été entièrement libérées. À la 18^{ème} réunion du Comité en octobre 2017, ce sont 10,1 milliards US\$ sur les 10,3 milliards US\$ en promesses de dons pour le Fonds vert qui ont été converties en contributions signées.

Alors que le Comité n'a pas réussi à discuter des politiques de réapprovisionnement lors de ses 16^{ème} et 18^{ème} réunions, mettre au point le premier réapprovisionnement formel du Fonds vert sera la priorité du Comité en 2018. Dans le passé,

cet article a suscité la controverse, car les membres du conseil d'administration de pays en développement veulent éviter l'assignation des ressources ainsi que l'établissement du droit de vote pour la prise de décision par la contribution. Des efforts sont également susceptibles de se concentrer sur l'appel à des contributeurs non traditionnels, y compris du secteur privé et de fondations philanthropiques.

Il reste à confirmer que la reconstitution du Fonds vert sera déclenchée une fois que 60% du total des contributions au Fonds d'affectation du Fonds vert reçu lors de la 11^{ème} réunion du Conseil ont été approuvés pour des projets et des programmes. En outre, l'annonce du retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris en juin 2017, rend improbable le versement des 2 milliards US\$ restant de la promesse de contribution d'un montant de 3 milliards US\$ sous l'administration Trump. Ceci complique un peu plus les accords autour d'un début de reconstitution du Fonds vert. Le début d'un processus de reconstitution formel se heurte également à l'échec du Comité en 2017 pour progresser dans la détermination des processus de sélection pour les membres permanents du Comité. Un processus de sélection de membres du Comité improvisé lors de la 16^{ème} réunion a échoué sur la marche à suivre dans l'obtention d'un consensus lors de la réunion du Caire. La Banque mondiale occupe actuellement le poste d'administrateur provisoire jusqu'à la fin du mois d'avril 2018.

Nouveau directeur exécutif : Après un premier mandat de trois ans, Hela Cheikhrouhou, la première directrice exécutive du Fonds qui a présidé la mise en place d'un Secrétariat indépendant et géré le premier processus de mobilisation des ressources, a démissionné en septembre 2016. Un conseil de recherche de successeur s'est conclu en décembre 2016 lors de la 15^{ème} réunion du Conseil avec la confirmation de Howard Bamsey, qui possède une expérience considérable avec la CCNUCC comme ancien négociateur climatique en chef pour l'Australie, et qui a brièvement dirigé le Green Growth Institute (Global GGI). Bamsey a débuté son travail en janvier 2017 et a décidé de consacrer sa première année sur le renforcement des capacités du personnel et à freiner son renouvellement au Secrétariat tout en s'attendant au blocages afin de finaliser le premier modèle d'accord légal entre le Fonds vert et les principaux partenaires d'exécution. Cela a été la principale cause de délais dans le décaissement du financement du Fonds vert pour les projets et programmes.

Structure, organisation et dotation en personnel du Secrétariat indépendant du Fonds. En décembre 2013, le secrétariat indépendant situé à Songdo, en Corée du Sud, a commencé ses fonctions avec environ 40 personnes. Le nombre de personnel devant être recruté a augmenté depuis en reconnaissance de la charge de travail du Secrétariat et de sa complexité. Début 2016, le but était fixé d'atteindre 100 postes occupés d'ici décembre 2016 et d'augmenter le personnel jusqu'à 140 personnes d'ici la fin 2017. Tandis que l'usure du personnel avec la perte de quelques gestionnaires seniors a contribué à ajouter de la pression sur le recrutement, en octobre 2017, le Secrétariat a atteint son but en augmentant de façon significative les capacités du personnel sur le portefeuille de développement, de gestion et des pays et la relation d'accréditation et la préparation de soutien ainsi que le risque de gestion et l'aide légale. Un projet de réorganisation de la structure du secrétariat a été bloqué en 2016. Le Secrétariat est actuellement structuré en quatre unités, à savoir la programmation par pays, l'atténuation et l'adaptation, les Facilités pour le secteur privé, et des services de soutien, avec quatre bureaux pour le Conseil général, la gestion des risques du Fonds vert, le secrétaire du Comité et le vérificateur interne. A la suite d'une évaluation externe de la structure actuelle et future, des besoins en personnel du Secrétariat et des recommandations

du Directeur exécutif, le Comité a approuvé la réorganisation de la structure du Secrétariat lors de la 18ème réunion tenue au Caire. Une division des affaires extérieures sera ajoutée et le bureau du Directeur exécutif sera augmenté afin d'inclure un directeur exécutif adjoint et mettra l'accent sur la gestion des connaissances et les perspectives stratégiques. Le Comité a par ailleurs approuvé une nouvelle augmentation des effectifs du Secrétariat à 250 personnes d'ici la fin 2018. Par conséquent, le budget administratif du Fonds vert pour 2018 approuvé en décembre 2016 à Samoa atteint 65.6 millions US\$, soit une augmentation de 36% par rapport aux chiffres de 2017.

La structure de gestion des résultats et les indicateurs de performance. Depuis 2014, le Comité du Fonds Vert et le Secrétariat ont travaillé pour mettre au point une structure de gestion des résultats avec des matrices de performance pour mesurer et évaluer les impacts, l'efficacité et rendement du financement. Au final, la structure définit les éléments d'un changement de paradigme vers des voies de développements faibles en émissions et résilientes face aux changements climatiques pilotés par les pays, et agrégées sur les activités du Fonds. Les activités d'atténuation incluent des modes de transport faibles en carbone, l'accès à une énergie et à sa production sous toutes formes à faible émission ; des réductions d'émission dans les bâtiments, villes, industries, et les appareils électroniques ; et la gestion durable des terres et des forêts (y compris la mise en œuvre de REDD+). L'unité de mesure principale est la réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) comptabilisée en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone. Les activités d'adaptation incluent : la résilience renforcée des systèmes d'alimentation, d'eau et de santé ; des infrastructures, des écosystèmes ; des moyens d'existence améliorés pour les personnes, communautés et régions vulnérables. Dans ce contexte, les indicateurs s'engagent à évaluer les résultats des développements et des co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux ainsi que la sensibilité de genre dans les investissements du Fonds vert, incluant ainsi des mesures quantitatives et qualitatives. Le Comité a adopté une matrice de mesure des performances séparée pour les activités REDD+ et les paiements en fonction des résultats obtenus. Cependant, le travail d'affinement des premiers indicateurs de performance pour l'adaptation et l'atténuation visant à mesurer les résultats des programmes financés ainsi que l'impact des activités agrégées du Fonds s'est poursuivie en 2017 tout comme les efforts pour améliorer les méthodologies de comptabilité. En 2017, les efforts se sont poursuivis au sein du Comité d'investissement pour identifier les repères à la fois qualitativement et quantitativement pour informer le cadre d'investissement du Fonds, pour soutenir l'examen et l'évaluation des propositions de projets aux côtés des efforts pour surveiller la mise en œuvre. La décision sur une approche pilote est attendue début 2018.

Le cadre d'investissement : Lors de la 11ème réunion du Comité en Zambie en novembre 2015 le Comité a pour la première fois décidé sur les propositions de projets qui ont été évaluées sur la base de six critères d'investissement qui misent sur 1) l'impact (la contribution aux résultats des domaines du Fonds vert) ; 2) la contribution au changement de paradigme ; 3) la contribution au développement durable ; 4) les besoins des pays et populations bénéficiaires ; 5) la cohérence avec les politiques et stratégies existantes des pays ; et 6) l'efficacité et les bénéfices de l'intervention proposée, y compris sa capacité à lever des financements additionnels (dans le cas de l'atténuation) ainsi qu'une liste de sous-critères et d'indicateurs spécifiques par activité convenue plus tôt en 2015. L'évaluation des propositions de financement de moyen et grand format est

aidée par une approche de notation à l'essai, de classement des propositions comme faible, moyen ou élevé en fonction des critères d'investissement. Le Comité doit encore élaborer des méthodologies pour comparer les propositions « dans des contextes comparables » (par exemple, par groupe de pays ou par secteur), renforçant ainsi la concurrence dans la prise de décision tout en veillant à respecter l'équité, en sélectionnant aussi des projets issus des PMA, des PEID et des Etats africains. Le Comité prend des décisions sur chaque projet, informés par des recommandations d'un Comité consultatif technique indépendant qui a été formé en 2015 et son efficacité et ses capacités a été réévalué en 2017. Le Comité discutera des changements possibles au mandat et à la structure du Comité consultatif technique indépendant en 2018.

Projets en cours et processus initial d'approbation : en septembre 2017, le Fonds vert a reçu 74 propositions de financement (61 du secteur public et 13 du secteur privé) nécessitant 3,8 milliard US\$ en appui du Fonds vert pour une valeur de 13.9 milliard US\$; 55% de ces propositions de financement concernent des projets et programmes dans les PMA, les PEID et les pays africains. Si elles sont mises en place, environ 33% du total de financement demandé au Fonds vert sont pour des efforts d'atténuation et une totalité de 38% pour des propositions transversales. Il y a aussi 109 propositions qui sont à un stade précoce sous la forme de notes conceptuelles et qui, ensemble, nécessitent 8,1 milliards US\$ en soutien financier du Fonds vert. Au cours de l'année 2018, le Secrétariat s'attend à environ 59 demandes de propositions pour un total de 2,7 milliards US\$ en financement pour le Fonds vert. Le Secrétariat a également publié au cours de l'été 2016 deux demandes de propositions ciblées pour des programmes pilotes spécifiques approuvées par le Comité en 2015 sur l'Accès amélioré direct et les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), et s'attend en 2018 à déposer au Comité six propositions sur l'Accès amélioré direct et cinq micros, petites et moyennes entreprises. Un appel d'offre centré sur le secteur privé visant à mobiliser des fonds à grande échelle dans le cadre d'un programme pilote de 500 millions US\$ qui s'est clos en septembre 2017 a reçu 350 notes de concept et pourrait voir jusqu'à sept propositions approuvées en 2018. Enfin, lors de sa 18ème réunion au Caire, le Conseil a approuvé un appel d'offre dans le cadre de son programme pilote de paiements fondés sur les résultats REDD+ d'un montant de 500 millions US\$. En 2018, jusqu'à quatre propositions dans le cadre de ce projet pilote pourraient figurer parmi les propositions examinées par le Conseil.

Le Secrétariat a vérifié que les propositions sont en conformité avec les recommandations environnementales et sociales du Fonds Vert, avec sa politique d'égalité des sexes, et financières, et évalué les propositions dans le cadre d'investissement du Fonds ainsi que les fiches de résultats spécifiques dans le cas d'appels d'offre ciblés. Seules les demandes de financements autorisées par l'autorité nationale désignée ou le coordonnateur par pays, suivant la procédure de non-objection, pourront être présentées. Tout au long de l'année 2017, les discussions du Conseil ont porté sur les mesures à prendre pour améliorer la qualité des propositions et augmenter leur nombre en provenance d'organismes à accès direct. Ces discussions ont porté sur l'examen et l'amélioration du processus d'approbation des propositions, y compris en considérant les étapes post-approbation du cycle de financement de projet et programmes du Fonds vert. À sa 17ème réunion en juillet 2017, le Conseil a décidé d'explorer un processus d'approbation des propositions en deux étapes, qui rendrait obligatoires les notes conceptuelles, leur publication et leur approbation préalable. Le Conseil doit

aborder la question lors de sa 19^{ème} réunion début 2018. Après plus d'un an de retard, le Conseil d'administration, lors de sa 18^{ème} réunion au Caire en octobre, a également approuvé un projet pilote de 80 millions US\$ destiné à simplifier les processus d'approbation des projets pour les micros et petits projets à faible risque.

Un dispositif de préparation de projet, mis en place suite à d'une décision du Conseil lors de sa 11^{ème} réunion en Zambie en 2015, devrait accélérer ses activités en 2018. Quelques 40 millions US\$ ont été approuvés par le Conseil à sa 13^{ème} réunion pour la phase initiale de Préparation de projet qui est destiné aux activités à petite échelle et aux partenaires en accès direct, bien qu'ouvert à la demande de tous les organismes accrédités. Le Secrétariat prévoit d'approuver jusqu'à 40 décisions de financement de Préparation de projet avec une limite de 1,5 million US\$ en aide à la subvention par demande de préparation en 2018.

Après six tours de sélection de projets depuis fin 2015, le Conseil a approuvé en octobre 2017 la somme de 2.634 millions US\$ pour 54 projets soutenus par le Fonds vert, dont 14 projets/programmes du secteur privé et 14 à mettre en œuvre par des organismes à accès direct, dont un sous l'égide de l'Accès direct amélioré et trois dans le cadre des programmes pilotes des MPME.

Les instruments financiers et de gestion du risque : Le Fonds a recours à des instruments financiers au-delà des dons et prêts concessionnels à l'appui de ses 54 projets et programmes acceptés, bien que les investissements en actions et les garanties de risques représentent encore un pourcentage mineur du financement global du Fonds vert. À sa 13^{ème} réunion, le Comité a proposé des lignes de gestion de risque et d'investissement pour un an pour le secteur public et privé. Celles-ci stipulent que tandis que le secteur public peut bénéficier d'un financement du Fonds de subvention à 100%, pour les investissements du secteur privé le volet de subvention est plafonné à 5% des coûts totaux. Pour les prêts, un cofinancement doit être recherché chaque fois que c'est possible. Toutefois, le Fonds fonctionne toujours sur une approche au cas par cas, comme un ensemble standard de modalités, même si pour les prêts pour le secteur public ne sont pas encore élaborés. Progressivement, le Fonds lui-même pourrait aussi directement proposer un plus large ensemble d'instruments financiers. Certains membres du Comité issus de pays en développement sont inquiets que la création d'outils financiers plus complexes pourrait faire du Fonds une structure bancaire, et non plus une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC qui met l'accent sur le respect des coûts supplémentaires d'interventions liées aux changements climatiques grâce à des financements concessionnels. Afin d'équilibrer les entrées dans le Fonds (actuellement sous la forme de subventions du secteur public et du secteur privé, apports en capital et prêts concessionnels publics) avec la prise de risque et le taux de concessionnalité des financements que le Fonds Vert pourrait proposer, le Fonds a également défini des sauvegardes tels que les coussins de capitaux. Ceux-ci permettent de garantir que les contributions en subventions ne seront jamais utilisées pour compenser des prêts non performants, et pour maintenant la possibilité pour le Fonds vert de proposer une part importante de ses fonds sous la forme de subventions. Le niveau du coussin de capital devra être ajusté pour correspondre au profil de risque et à l'appétence au risque du Fonds, que le Conseil a détaillé et approuvé dans le cadre d'un cadre global de gestion des risques lors de sa 17^{ème} réunion en juillet 2017. L'appétence au risque du Fonds vert signifie que celui-ci désire prendre des risques financiers considérables que d'autres institutions ou fonds ne veulent pas ou ne peuvent pas prendre. Cette question demande à être surveillée de près par le Comité de gestion des risques en

lien avec le gestionnaire des risques au secrétariat. Un registre détaillé des risques, déjà approuvé en 2016 et révisé mi-2017, qui traite également des risques non financiers tels que le risque de réputation ou de conformité auquel le Fonds doit faire face dans ce cadre, est désormais complété par un tableau de risques trimestriel pour chaque réunion du Conseil. D'autres éléments du cadre de gestion des risques du Fonds vert seront examinés par le Conseil au début de 2018.

Allocation. Le Fonds vert est censé « équilibrer » les fonds alloués à l'atténuation et l'adaptation. En 2014, le Comité a approuvé un cadre d'attribution qui a précisé que le Fonds vert se doit de consacrer 50% de son financement sur l'adaptation, dont 50% sera dépensé dans les PMA, les PEID et les États africains. Les allocations seront mesurées en équivalent dons. S'il n'a pas été défini de plafond pour l'allocation maximum par pays, le Comité a souligné l'importance de l'équilibre géographique (voir le CFF 11 de 2014 pour plus de détails sur la méthode de répartition). En octobre 2017, le financement de 2.634 millions US\$ approuvé par le Comité pour 54 projets sont ainsi répartis, 40% pour l'atténuation, 31% pour l'adaptation et 29% pour des questions transversales (bien que les critères utilisés par le Secrétariat pour allouer un financement à des propositions transversales pour l'adaptation ou l'atténuation alors que le calcul de l'équilibre général reste peu clair avec des propositions transversales dépensant généralement plus pour l'atténuation que l'adaptation). La répartition régionale montre une proportion de 42% pour l'Afrique, 34% pour l'Asie-Pacifique et de 20% pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et 4% pour l'Europe de l'Est. Les PEID, les PMA et les États africains reçoivent jusqu'à présent 77% des allocations, tandis que 23% des financements approuvés du Fonds vert vont à tous les autres pays en développement.

Appropriation par les pays. À maintes reprises, le Comité a rappelé les principes fondamentaux du Fonds vert : l'appropriation par les pays et l'initiative nationale. Dans chaque pays, une Autorité Nationale Désignée ou un coordonnateur est le point de contact avec le Fonds et chargé de développer et de proposer au Fonds vert un programme de programmes de travail pour le pays en question. Il est également chargé de vérifier la cohérence des propositions avec les priorités et plans nationaux de développement et de lutte contre les changements climatiques. En octobre 2017, 144 pays ont déjà nommé une Autorité Nationale Désignée ou un coordonnateur. Les pays peuvent déterminer la structure, le fonctionnement et la gouvernance de leur Autorité Nationale Désignée. À sa 17^{ème} réunion, le Comité a approuvé les lignes directrices en matière de propriété de pays mis à jour avec des indications plus détaillées, y compris sur les fonctions de coordination de pays et l'engagement des parties prenantes qui sera revu au minimum tous les deux ans. Toute proposition de projet doit être appuyée par une lettre formelle de non-objection de l'Autorité Nationale Désignée ou du coordonnateur adressé au Secrétariat afin d'être considérée par le Fonds vert. Pour les propositions régionales, chaque pays dans lequel le projet/programme doit être mis en œuvre doit émettre une lettre de non-objection. Ce système doit permettre de renforcer l'appropriation nationale des projets financés par le Fonds Vert, notamment ceux qui ne sont pas mis en œuvre par le gouvernement (mais par le secteur privé par exemple). En octobre 2017, deux programmes nationaux officiels détaillant les priorités de financement du Fonds vert ont été soumis sous forme finale. En outre, 105 pays ont soumis des dossiers initiaux sur les programmes de pays au Secrétariat.

Les modalités d'accès. Le Fonds vert travaille avec de nombreux partenaires. Comme dans le Fonds d'adaptation (établi sous le Protocole de Kyoto), le Fonds vert donne aux pays bénéficiaires

l'accès direct aux financements via des intermédiaires ou des organismes de mise en œuvre nationaux, régionaux ou infranationaux. Cela peut inclure des ministères, ONG, banques nationales de développement ou tout autre organisation domestique ou régionale qui répond aux normes imposées par le Fonds. Une lettre de non-objection de l'Autorité Nationale Désignée ou du coordonnateur du pays est également nécessaire dans le cadre du principe de propriété par pays pour permettre l'accréditation d'accès direct d'une entité à traiter. Les pays peuvent également accéder aux financements via des organismes régionaux et internationaux accrédités (banques multilatérales et régionales de développement et agences onusiennes) sous accès international. Les organismes du secteur privé peuvent aussi être accrédités en tant que intermédiaires ou organismes de mise en œuvre. Les pays en développement ont également souhaité étudier les modalités d'un Accès direct renforcé, aux termes duquel les institutions accréditées par pays prennent leurs propres décisions sur la façon de programmation de ressources sous une allocation des ressources du Fonds vert. Dans le cadre d'un programme pilote d'Accès direct renforcé de 200 millions US\$, une demande en juillet 2016 pour les propositions d'Accès direct renforcé a rassemblé 12 notes de concepts. À sa 14ème séance, le Comité du Fonds vert a approuvé son premier projet d'Accès direct renforcé pour un programme de petites subventions en Namibie. Cependant, après l'échec de la 18ème réunion du Conseil au Caire pour approuver une proposition d'Accès direct renforcé pour l'Argentine, on craint que l'élan de l'Accès direct renforcé ne soit stoppé.

Un cadre pour l'accréditation, assorti de normes fiduciaires et de sauvegardes sociales et environnementales. En 2014, le Comité a adopté un cadre général pour l'accréditation avec un processus en trois temps. Les organismes de mise en œuvre et les intermédiaires issus du secteur privé et du secteur public devront avoir mis en place des garanties sociales et environnementales inspirées des meilleures pratiques, et répondre à de solides normes fiduciaires, pour assurer une bonne gestion financière. Les organismes accrédités par le Fonds vert doivent également montrer leur capacité à se conformer à la politique d'égalité des sexes du Fonds vert adoptée en mars à 2015. En juin 2014, le Fonds a adopté les standards de performance de la Société financière Internationale, qui s'occupe des activités du secteur privé pour le groupe de la Banque Mondiale, comme Sauvegardes sociales et environnementales provisoires du Fonds vert en attendant qu'il développe ses propres Sauvegardes au cours des trois prochaines années via un processus participatif de multi-parties prenantes. Le processus de développement des garanties du Fonds vert a été retardé de manière significative sans plus de progrès en 2017. Le Fonds vert est également en retard dans la réalisation de son propre Système de gestion sociale et environnemental (SGSE) et l'approbation de sa Politique environnementale et sociale (PES). Cela devra être traité en priorité au début de 2018.

Dans le cadre d'un système d'accréditation gradué qui ajuste l'exigence en matière de normes fiduciaires et de Sauvegardes sociales et environnementales en fonction du niveau de risque, de la complexité et de la taille des projets/programmes qui seront mis en œuvre, les organismes candidats choisissent le type d'accréditation qu'ils recherchent et décident s'ils veulent proposer d'autres fonctions intermédiaires supplémentaires¹ plus complexes. Un comité d'accréditation composé de six membres dont le travail sera évalué début 2018, est chargé d'étudier les dossiers des candidats et de faire des recommandations au Comité sur l'accréditation ou non de l'entité candidate et sur les conditions de son accréditation. La période d'accréditation initiale est valable pour 5 ans après quoi l'entité doit se réinscrire.

Organismes d'exécution du Fonds accrédités : Depuis que l'appel à candidatures d'accréditation a été ouvert en novembre 2014, le Secrétariat a reçu 146 demandes, y compris 67 d'organismes d'accès direct et 27 du secteur privé. Le Conseil du Fonds vert a approuvé l'accréditation d'organismes candidats depuis sa 9ème réunion du Conseil en mars 2015, en sept lots pour un total de 59 organismes accrédités, bien qu'il n'ait pas examiné les propositions d'accréditation à ses 11ème et 16ème réunions. Parmi eux, 27 sont des organismes d'accès internationaux et 32 organismes directs d'accès (21 nationaux et 11 régionaux) avec 8 du secteur privé (voir : www.climatefundsupdate.org/listing/green-climate-fund pour un aperçu des organismes accrédités par le Fonds vert). Le processus actuel du Fonds vert a été relativement efficace, mais a suscité des préoccupations de certaines parties prenantes, y compris à l'égard de sa transparence et de sa rigueur ainsi que la diversité et l'équilibre des organismes accrédités par le Fonds vert. A l'origine, les identités des candidats ne devaient être révélées qu'après l'approbation du Comité. Après les protestations des CSO et une couverture médiatique critique, le Fonds vert, suivant la pratique d'autres fonds tels que le Fonds d'adaptation, révèle désormais l'identité des candidats après une recommandation du comité d'accréditation pour approbation par le Conseil, généralement quelques semaines avant la décision. Cependant, des opinions indépendantes tierces sur le bilan des organismes candidats ne font pas encore partie du processus d'examen du comité d'accréditation et il y a un manque de transparence sur la composition du moyen d'accréditation. Avec l'approbation d'un groupe de 5 organismes à accès direct lors de la 18ème réunion du Conseil au Caire, le nombre d'organismes accrédités à accès direct dépasse pour la première fois celui des organismes internationaux (32 contre 27). Cependant, les membres des conseils d'administration des pays en développement et la société civile restent préoccupés par le fait qu'une grande partie du financement du Fonds vert continue d'être approuvée pour les agences de développement multilatérales et bilatérales et les organismes de financement. Actuellement, c'est avant tout le PNUD qui met en œuvre le plus grand nombre de projets et programmes individuels du Fonds vert, tandis que la BERD programme la plus grande part du financement approuvé par le Fonds vert. Ils ont demandé instamment un soutien supplémentaire et une priorisation continue de l'accréditation des institutions nationales et régionales. Ce soutien comprend des efforts pour permettre l'examen et la mise à niveau des Organisations accréditées en accès direct pour l'intermédiation financière et des catégories de projets à risque plus élevé (159 entités d'accès direct avaient été désignées par 81 pays en septembre 2017). En 2016, le Comité continue ses efforts pour se mettre d'accord une stratégie d'accréditation qui pourrait exclure certaines catégories d'organisations, par exemple, les agences de crédit à l'exportation. Des travaux supplémentaires à ce sujet sont nécessaires. À sa 18ème réunion, le Conseil a également chargé le Secrétariat d'examiner la révision du cadre d'accréditation afin d'y inclure d'autres modalités permettant aux institutions de travailler avec le Fonds vert. Ces deux questions seront à nouveau soulevées début 2018.

Suivi et responsabilisation : L'instrument régissant le Fonds vert pour le climat prévoit trois mécanismes distincts de reddition de comptes, à savoir une Unité d'évaluation indépendante (UEI) rapportant au Comité, une Unité indépendante de l'intégrité (UII) et un Mécanisme de recours indépendant (MRI). A Songdo en juin 2014, le Comité a décidé des termes de référence pour l'ensemble des trois mécanismes, en précisant par exemple que le MRI recevra les plaintes des personnes liées au financement des opérations ainsi que les plaintes des pays bénéficiaires concernant les décisions de financement du Comité. Un comité

de nomination du Comité établi en 2015 a supervisé le processus de recrutement et de sélection pour la direction des mécanismes indépendants de responsabilisation du Fonds vert. En 2017, les trois unités avaient commencé leurs travaux, le MRI ayant obtenu l'approbation des termes de référence révisés en 2017 et le UII préparant une politique de protection des lanceurs d'alerte. Les trois unités ont également élaboré des programmes de travail et des budgets pour 2018. Lors de sa 11^{ème} réunion, le Comité a également approuvé une surveillance initiale et le cadre de responsabilisation (S&R) pour les organismes accrédités du Fonds vert, ce qui représente un élément clé du cadre de surveillance et de responsabilité plus large du Fonds Vert. Il définit les mesures d'incitation et des mesures correctives pour assurer le respect par les organismes accrédités avec les garanties, les normes et la politique d'égalité des sexes du Fonds vert. Le cadre repose principalement sur l'auto-vérification obligatoire régulière des organismes accrédités, avec seulement des vérifications ponctuelles par le Secrétariat, mais souligne également un rôle de surveillance pour les Autorités nationales désignées et les acteurs locaux par l'intermédiaire d'approches de suivi participatif. Le premier rapport de conformité annuel pour les projets approuvés du Fonds vert commencera en 2018. Il comprend également une disposition importante pour surveiller le déplacement de l'ensemble du portefeuille des organismes accrédités, pas uniquement la partie financée du Fonds vert, loin des combustibles fossiles comme condition de ré-accréditation après cinq ans. Les travaux visant à établir une base de référence pour la prise en compte du décalage du portefeuille des Organisations accréditées ont été bloqués en 2017, des progrès urgents sont nécessaires pour 2018.

Préparation et soutien à la préparation. Les PMA, PEID et plusieurs pays développés siégeant au Comité du Fonds vert ont défendu la nécessité d'un soutien précoce pour des « activités de préparation » qui renforceraient la capacité des pays à accéder de manière efficace aux financements et monter des programmes du Fonds vert. L'Allemagne et la Corée du Sud ont contribué à des ressources additionnelles précoces pour ces activités. En septembre 2017, le Conseil a approuvé un total de 80 millions US\$ pour les activités de préparation, dont 50% pour les pays vulnérables, y compris les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les États africains.

Soutenant en priorité les intermédiaires et organismes de mise en œuvre nationales, infranationales et régionales pour les aider à répondre aux normes d'accréditation du Fonds vert était une des priorités de ce programme. L'objectif étant de s'assurer que les normes d'accréditation ne deviennent pas un frein à l'accès direct aux financements du Fonds vert. Le Fonds propose également des financements pour renforcer les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires, notamment en matière de mécanismes de coordination-pays et les consultations multi-acteurs mais aussi pour préparer les pays à concevoir et mettre en œuvre des projets et des programmes. Au niveau national, l'Autorité nationale désignée ou le coordinateur joue le rôle principal d'orienter les financements pour la préparation, fixés pour l'instant à 1 million US\$ maximum par pays et par an. Le Fonds vert est l'un des rares fonds international destiné à donner aux Autorités nationales désignées un accès direct au financement pour les activités institutionnelles et le développement des programmes de pays.

En septembre 2017, le Secrétariat du Fonds vert a reçu 215 propositions de soutien à la préparation et approuvé 123 propositions provenant de 88 pays (84 propositions émanant des PMA, des PEID et des États africains) avec un soutien de préparation d'une valeur 39,5 millions US\$. La majorité de ces fonds (24,7 millions US\$) servira à soutenir des Autorités nationales désignées ou des coordonnateurs et la

préparation des programmes des pays. En 2016, le Comité a pris des mesures pour simplifier les accords de subvention de préparation, y compris par le biais d'accords-cadres avec les fournisseurs de disponibilité opérationnelle tels que le PNUD ou GIZ qui opèrent dans de nombreux pays. En conséquence, les fonds déboursés ont atteint 10,3 millions US\$ pour 73 activités et devraient atteindre 55 millions US\$ d'ici la fin de 2018. À sa 13^{ème} réunion, le Comité a également révisé la liste des activités qu'il peut prendre en charge jusqu'à présent ainsi qu'inclure jusqu'à 2 millions US\$ par pays pour la formulation de Plans nationaux d'adaptation (PNA) et autres processus de planification de l'adaptation. Comme la demande de soutien aux Plans nationaux d'adaptation a considérablement augmenté en 2017, le Conseil, à sa 18^{ème} réunion, a approuvé un complément de 50 millions de dollars pour répondre aux demandes immédiates. La nécessité d'un financement supplémentaire du soutien de la préparation prévue par le Secrétariat pour atteindre 140 millions de dollars d'ici la fin de 2018 doit être examinée après un examen du programme de préparation et d'appui préparatoire du Fonds au début de 2018. Ce sera le premier examen indépendant entrepris par le Bureau indépendant d'évaluation du Fonds vert.

Opérations du secteur privé : la sensibilisation et l'engagement du Fonds vert avec le secteur privé est considéré comme un élément déterminant clé du Fonds. Créée à l'origine comme un Service du secteur privé séparé (SSP), le Fonds a cherché à rendre les activités du secteur privé comme un aspect transversal de toutes les opérations du Fonds vert, y compris l'accréditation, le développement du portefeuille et la gestion et en mettant l'accent sur la facilitation des investissements privés et domestiques dans les stratégies bas-carbone et résilientes.

Un Groupe consultatif sur le secteur privé de 20 membres composé de huit représentants du secteur privé (dont 4 sont issus de pays développés et 4 de pays en développement), de deux experts de la société civile et de trois membres du Comité (chacun de pays développés et de pays en développement) est chargé de fournir une orientation stratégique sur l'engagement du Fonds avec des acteurs du secteur privé. Le Groupe consultatif sur le secteur privé travaille étroitement avec le secrétariat et avec les comités d'investissement et de gestion des risques. Depuis sa formation, le Groupe consultatif sur le secteur privé s'est rencontré à plusieurs reprises et a élaboré pour le Comité des principes généraux ainsi que des recommandations ciblées afin d'élargir les options d'engagement du Fonds et les opportunités avec le secteur privé, par exemple la mobilisation de fonds à grande échelle ou le travail avec les organismes locaux, en particulier les micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Suite aux recommandations de base par le Groupe consultatif sur le secteur privé, le Comité lors de sa 10^{ème} réunion en juillet 2015 a approuvé un programme pilote du MPME de 200 millions US\$ et d'un programme pilote de 500 millions US\$ pour la mobilisation des ressources à grande échelle. La demande de propositions pour le projet pilote des MPME, qui a débuté à l'été 2016, a débouché sur trois propositions pilotes approuvées pour les MPME. La demande de propositions pour mobiliser des ressources à l'échelle a été clôturée en septembre 2017 et a permis d'obtenir 350 notes conceptuelles. Le Conseil devra examiner d'autres propositions dans le cadre des deux programmes pilotes en 2018. En 2018, le Groupe consultatif sur le secteur privé se concentrera sur l'engagement du secteur privé dans le REDD+, l'adaptation et les PEID ainsi qu'une stratégie de sensibilisation au secteur privé.

Égalité des sexes : tous les financements du Fonds vert doivent respecter l'égalité des sexes et présentés dans un plan d'action

et une politique d'égalité des sexes pour le Fonds, adoptés lors de la 9^{ème} réunion du Fonds vert en mars 2015. Les deux sont actuellement en cours de révision et seront considérablement renforcés lorsque le Conseil les réexaminera début 2018, notamment en définissant les responsabilités de tous les partenaires du Fonds vert, les actions prioritaires claires et les indicateurs de réussite ainsi que les besoins en personnel et en budget. La politique d'égalité des sexes est fondée sur des principes et s'applique pour tous les domaines de financement et les décisions de financement du Fonds vert, rendant par exemple obligatoire obligatoire pour chaque proposition de financement et demande, une évaluation sociale et d'égalité des sexes pour chaque proposition ainsi que d'un plan d'action sur l'égalité des sexes spécifique à chaque projet de financement. Les questions d'égalité des sexes sont également intégrées dans toutes les orientations et politiques opérationnelles du Fonds vert en matière d'investissements, dans les procédures d'accréditation et dans les processus pour impliquer les parties prenantes. Ces décisions contribuent à faire du Fonds vert le premier fonds climat à intégrer l'égalité des sexes dans ses opérations dès le départ. Le Comité devra également mettre en œuvre d'autres principes inscrits dans l'instrument de gouvernance à ce sujet : notamment, l'équilibre homme-femme dans le Secrétariat (où les femmes sont sous-représentés parmi le personnel international) et au sein du Comité du Fonds vert de 24 membres (qui, en septembre 2017 ne compte que 6 femmes, et 8 pour les membres suppléants). L'égalité des sexes et l'expertise en la matière seront également clé pour les différents comités et groupes consultatifs du Fonds vert, y compris le Groupe consultatif sur le secteur privé, le Groupe consultatif technique indépendant et le comité d'accréditation.

Populations indigènes : Après des années d'engagement et de lobbying continus des groupes de populations indigènes, le Conseil a demandé au Secrétariat, lors de sa 15^{ème} réunion à Samoa en décembre 2016, de préparer l'examen par le Conseil d'une politique des populations indigènes. Travaillant avec les représentants des populations indigènes dans le cadre d'un groupe de coordination interne, le Secrétariat a géré en l'été 2017 une procédure de soumission publique, invitant les parties prenantes à participer à l'élaboration d'une telle politique de populations indigènes. Un projet de règlement partagé pour commentaires indiquait que la politique du Fonds vert adopterait une approche basée sur les droits, centrée sur l'autodétermination des populations indigènes et leur droit au consentement libre, préalable et éclairé tout au long du cycle du projet du Fonds vert. L'examen et l'approbation de la politique des populations indigènes à l'échelle du fonds sont attendus à la 19^{ème} réunion du Conseil d'administration du Fonds vert fin février 2018.

Relation du Fonds Vert avec la CCNUCC et la COP. Le Fonds vert est une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC. Il « rend compte et fonctionne sous la direction de la COP ». Le Comité a cherché à définir les arrangements entre la COP et le Fonds vert dans une décision qui réaffirme sa responsabilité dans les décisions financières, datée d'octobre 2013 et adoptée par la COP à Varsovie. Le Comité Permanent des Finances (CPF) - espace complémentaire qui cherche à faire l'état des lieux et le suivi de l'architecture mondiale des financements climat - a également élaboré des recommandations à ce sujet. Chaque année, le Comité du Fonds vert prépare un rapport sur ses programmes, politiques, priorités et l'état de ses ressources et répond aux réactions et orientations qu'il reçoit de la COP. En outre, la COP a l'autorité de commander une évaluation indépendante du Fonds vert, sur sa performance et celle du Comité, l'adéquation des ressources disponibles, dans le cadre des revues périodiques du mécanisme financier de la

CCNUCC. En 2017, le Comité du Fonds vert, pour suivre les orientations de la COP a examiné des cadres de travail pour accroître la collaboration du Fonds vert avec les organismes et entités de la CCNUCC, tels que le Comité exécutif de la technologie et plus largement la collaboration technologique, afin de nouer une complémentarité plus forte et une cohérence entre les différentes institutions de fonds climatique. En réponse aux directives de la COP, il a également achevé ses travaux sur une demande de propositions pour les paiements fondés sur les résultats de REDD+, et a convenu d'une phase pilote pour un processus d'approbation simplifié.

Participation et contribution des observateurs et parties prenantes. L'instrument directif du Fonds vert anticipe une participation importante des parties prenantes dans la conception, le développement et la mise en œuvre des stratégies et activités financées par le Fonds vert. Les parties prenantes incluent très largement « les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les groupes vulnérables, les femmes et les populations indigènes ». La mise en œuvre de cette orientation se fait principalement dans le cadre des dispositifs pour l'appropriation nationale et de la programmation, dans les critères pour l'accréditation des intermédiaires et organismes de mise en œuvre, et dans le soutien aux activités de préparation. L'égalité des sexes est aussi au cœur des processus d'implication des acteurs nationaux et infranationaux dans la programmation du Fonds vert. A la suite de la 6^{ème} réunion du Comité en 2014 le Secrétariat a fait des efforts pour consulter les observateurs entre les réunions officielles via des appels à contributions écrites et des téléconférences avec l'équipe du Secrétariat chargé de préparer les documents pour le Comité. Toutefois, le Secrétariat doit encore élaborer des directives d'engagement des parties prenantes afin d'améliorer la sensibilisation globale et la participation des parties prenantes et des observateurs dans le Fonds vert.

Il y a aussi une disposition pour les parties prenantes à observer les délibérations du Fonds, et pour deux observateurs actifs chacun provenant du secteur privé et de la société civile afin d'apporter une contribution aux réunions du Comité. En 2016, le Comité a entrepris un examen participatif de la participation des observateurs devant le Comité dans le but de remédier aux faiblesses existantes, telles que le manque de soutien financier pour la participation d'observateurs des CSO de pays en développement ou l'absence de représentation directe des peuples indigènes. Cet examen a été interrompu en 2017 et doit être conclu d'urgence afin de renforcer le rôle des observateurs en conjonction avec une charge de travail croissante et un mandat pour le conseil d'administration et le secrétariat du fonds.

Divulgence de l'information et stratégie de communication : à sa 12^{ème} séance, le Comité du Fonds vert a approuvé une politique de divulgation de l'information révisé, qui fonctionne avec une pratique de divulguer les informations. Les documents pour les réunions du Comité sont publiés sur le site internet du Fonds vert au moment où ils sont envoyés aux membres du Comité, conseillers et observateurs actifs (www.greenclimate.fund). Dans la politique de divulgation actuelle, les documents sont supposés être confidentiels que dans certains cas exceptionnels, ou circonstances extraordinaires, bien que l'information liée à tout engagement du secteur privé soit considérée comme exclusive. La politique de divulgation de l'information du fonds a également permis la diffusion sur le web des réunions du Conseil, permettant aux parties prenantes du monde entier de profiter de cette manière relativement peu coûteuse pour accroître la transparence et la sensibilisation du public au processus décisionnel du Fonds. La politique complète de divulgation de l'information du Fonds prévue de longue date a également permis la webdiffusion des

réunions du Comité, permettant aux parties prenantes dans le monde entier depuis la 13^{ème} réunion du Comité de tirer parti de cette façon relativement faible de coût pour accroître la transparence et la sensibilisation du public au processus de prise de décision du Fonds vert. À sa 18^{ème} réunion, le Conseil a décidé de poursuivre la diffusion sur le Web jusqu'à la fin de 2019. La politique a également établi un échéancier pour la divulgation publique des évaluations environnementales et sociales liées à des projets à plus haut risque, soit 120 jours (Cat. A), 30 jours avant la divulgation pour les projets à risque moyen (Cat. B), conformément à la pratique établie mondialement. Une stratégie de communication détaillée pour le Fonds, qui consiste à définir les paramètres de partage d'information avec le public, doit encore être développée (malgré le fait que cela soit sur la table du Conseil depuis plusieurs années). La création d'une division des relations extérieures au sein du Secrétariat, appuyée par un site Web continuellement mis à jour et élargi pour le Fonds, intensifiera probablement ses activités de sensibilisation dans le cadre des politiques mandatées pour sensibiliser et soutenir le Fonds vert au niveau mondial.

Perspective pour 2018

Alors que le portefeuille d'organismes accrédités et les projets/programmes approuvés pour le Fonds vert augmentaient en 2017, le Fonds a continué à lutter pour prendre un certain nombre de décisions opérationnelles importantes accompagnant les politiques et cadres d'élaboration, d'approbation et de supervision et gestion de projets. À la recherche d'un équilibre approprié entre la volonté d'agir rapidement pour démontrer sa compétence opérationnelle et fournir un portefeuille délibéré et percutant avec des décaissements accélérés reste un enjeu primordial pour le Fonds. Cela devient d'autant plus important que le Fonds commencera son premier processus de réapprovisionnement formel en 2018. Des fonctions opérationnelles vitales doivent être développées sans plus tarder en priorisant : (1) l'articulation des directives générales d'investissement du Fonds vert avec des termes et conditions détaillés pour les subventions, les

prêts, les prises de participation et les garanties de risques du secteur public et privé du Fonds vert; (2) l'élaboration d'un processus d'approbation des propositions en deux étapes; (3) la finalisation d'un système de gestion environnementale et sociale pour le Fonds ainsi que le début du processus de développement des propres sauvegardes environnementales et sociales du Fonds vert et (4) poursuivre l'élaboration du cadre de mesure du rendement avec des indicateurs et des méthodes de comptabilisation des résultats d'adaptation et d'atténuation et du financement basé sur les résultats REDD +. Le Fonds est également toujours aux prises avec d'importantes politiques administratives, y compris la sécurisation des privilèges et immunités qui permettra au personnel nommés du Fonds et au personnel d'agir dans les pays bénéficiant d'un financement du Fonds vert. Enfin, après qu'un Comité spécial de sélection des fiduciaires mis en place par le Conseil lors de sa 16^{ème} réunion n'ait pas pu s'entendre sur la marche à suivre au cours de 2017, le Conseil devra, au début de 2018, choisir un fiduciaire permanent pour remplacer la position intérimaire détenue par la Banque mondiale de toute urgence. Les trois réunions du Comité d'administration prévues en 2018 (probablement février, juin et octobre) doivent aborder ces questions politiques en suspens afin de veiller à ce que le Fonds attire et investisse dans des projets et des programmes transformateurs et novateurs. Le Secrétariat et le Comité auront besoin d'une expertise, de compétences et de capacités adéquates à fournir sur ce mandat important. Avec un programme de gros travaux restant à accomplir, de meilleurs systèmes de prise de décision intersessions seront nécessaires, ce qui peut nécessiter un accord sur les procédures de vote en l'absence de consensus. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises, mais n'a pas été traitée par le Comité en 2017. En outre, début 2018 les nouveaux co-présidents doivent être élus par les circonscriptions du Conseil. Ils devront travailler avec le nouveau directeur exécutif du Fonds et un Secrétariat en expansion pour développer une approche commune pour relever ces défis, et la réalisation de la promesse d'un fonds créé pour soutenir un changement de paradigme vers de faibles émissions de carbone et un développement résilient au changement climatique.

References liens utiles

Le site internet du Fonds vert: www.greenclimate.fund

Fonds vert pour le climat (2011). Instrument directeur du Fonds vert. www.greenclimate.fund/documents/20182/56440/Governing_Instrument.pdf/caa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235

Le site internet du Fonds vert / Projets et programmes: www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes

Fonds vert pour le climat (2016). Communiqué de presse, le Fonds vert approuve 11 projets lors de sa dernière réunion du Conseil d'administration de l'année. www.greenclimate.fund/documents/20182/38417/release_GCF_2017_B18.pdf/ab0968b8-98d7-4182-8d0c-0c4c1a2b63a3

Site Web du Fonds vert pour le climat / État de la mobilisation initiale des ressources. www.greenclimate.fund/how-we-work/resource-mobilization

Heinrich Böll Stiftung North America, GCF Dossier: <https://us.boell.org/green-climate-fund-dossier-0>

Orenstein, K and Reyes, O. (2017). Green Climate Fund: A Performance Check. Friends of the Earth US/Institute for Policy Studies, Washington, DC, https://1bps6437g98c169i0y1drtgz-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2017/09/GCFperformanceCheck_V6_Final.pdf

Schalatek, L. (2017). GCF's Signal Effect for Global Climate Finance. Heinrich Böll Stiftung North America. <http://us.boell.org/2017/10/12/signal-effect-global-climate-finance>

Notes

1. Les organismes déjà accrédités auprès du Fonds vert, du Fonds pour l'adaptation et du programme de la Commission européenne (UE DEVCO), ainsi qu'auprès d'institutions ayant des antécédents de collaboration avec le secteur privé peuvent demander une accréditation rapide, à condition que toutes les lacunes identifiées dans le respect des normes et garanties du Fonds vert soient considérées.

Les Notes Fondamentales du financement climatique s'inspirent des données de Climate Funds Update et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur www.climatefundsupdate.org

Overseas Development Institute
203 Blackfriars Road | London | SE1 8NJ | UK
Tel: +44 (0)20 7922 0300

Heinrich Böll Stiftung North America
1432 K Street | NW | Suite 500 Washington | DC 20005 | USA
Tel: +1 202 462 7512